

Compte rendu du Café Ségolène – Toulon du 6 février dernier (Texas Bar)

Présentation en carré :

1. Discrimination
2. Homoparentalité/Mariage
3. Procréation Médicalement Assistée
4. PACS

1 « C'est insupportable pour moi d'avoir un directeur de centre homosexuel »

En 1982, Loi qui dépénalise l'homosexualité –

Pour Thierry, l'homosexualité est davantage stigmatisée depuis une dizaine d'année. Ainsi, la loi contre la discrimination est-elle assez dissuasive ? En filigrane, la question est posée des modalités de dépôt de plainte et notamment les regards et autre jugements de valeur que portent les agents de la force publique aux victimes d'actes homophobes...

Pour les participants, les actes homophobes ne doivent pas trouver pour seul écho la presse spécialisée mais il est nécessaire de les inscrire dans la vie de la cité et, à ce titre, ils doivent trouver leur place dans la presse généraliste et auprès du grand public.

S'il y a discrimination envers les gays, certaines participantEs observent que la place et la manière de considérer l'homme et la femme, dans nos sociétés, ne sont pas à égalité...

D'où, le sentiment commun de se voir attribuer un statut de citoyen, certes, mais de seconde zone.

Sur le terrain des mentalités, un participant fait observer qu'être homosexuel(le), c'est vivre une discrimination et ceci est valable pour TOUTES les minorités.

Pour le député Gaïa, la lutte contre les discriminations passe par un arsenal juridique et l'éducation. Pour le député, la lutte contre les discriminations ne serait pas une lutte de catégorie ⇔ HALDE

2 Dans la famille... Si les gens admettent aujourd'hui, volontiers, avoir des amis gays, lorsque l'homosexualité s'inscrit dans la famille, celle-ci prend un caractère insupportable.

La question se pose alors, du discours sur la sexualité au sein de l'école.

L'argument principal en faveur du mariage est le principe d'égalité. Cependant, pour

Le député Gaïa, l'on doit d'abord être favorable à l'adoption pour ensuite revendiquer le mariage. Le constat est, qu'aujourd'hui, tout-le-monde, peut avoir des enfants (quelque soit la couleur de peau, l'orientation sexuelle, la différence d'âge etc.)

La position – Et l'équation - du député est claire : Si l'on peut adopter alors on est un couple comme un autre. Et si l'on accepte le couple de même sexe, alors l'on accepte le mariage par principe d'égalité de droit.

Vu les difficultés pour *en avoir*, le désir d'enfant seraient-ils plus fort chez les gays que chez les hétéros ? Gaïa pense que oui. **Pour lui, il faut placer la famille au centre des revendications et dégager l'enfant du comportement sexuel des parents. Le projet familiale implique l'adoption et, de fait, autorise le mariage.** L'adoption, si elle s'inscrit dans un projet de famille, trouve-t-elle aussi sa place dans un *simple* projet de vie ? Ainsi, se pose la question la question de l'adoption en cas de célibat ou veuvage...

Pour Gaïa, il s'agit de mettre l'enfant au centre. Ainsi, la déculpabilisation des pratiques sexuelles doit être une des préoccupations de l'enseignement scolaire. Et si l'on est *pour* l'égalité, à quand des auxiliaires de *puériculteur* ? Le principe d'égalité implique que l'on milite pour une représentation égalitaire en terme de sexe dans le milieu professionnel. Ainsi, le principe d'égalité doit se retrouver à tous les étages de la société et pas seulement dans les questions liées au couple ou l'orientation sexuelle...

| | |
|---|--|
| 3 | Sur la PMA, attention à la marchandisation du corps !! |
|---|--|

| | |
|---|---|
| 4 | Pour les questions liées au PACS, il s'agit : |
|---|---|

- de faire évoluer la situation des binationaux
- de faire admettre l'orientation sexuelle dans le droit d'asile
- de permettre l'obtention de la nationalité française par le Pacs

Pour conclure, nous dirons que le droit à l'égalité doit être supérieure au droit à la différence (visé : le communautarisme)

Pour terminer cette perle : « L'homosexualité ne protège pas de l'intolérance »

FIN

Didier Pille 2-07